

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DES ARDENNES
SEANCE DU 19 septembre 2019

Date de la convocation : 5 Septembre 2019
Date d'affichage : 5 Septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf septembre à quatorze heures trente, le conseil d'administration, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Renaud AVERLY, président délégué.

Présents : Renaud AVERLY, Philippe CLAUDE, Pierre DELFORGE, Thierry MALJEAN, Jean-Daniel MOUCHET, Dominique NICOLAS-VIOT, Michel NORMAND, Michel PAQUET, Josette PELTIER, Roger VIARD, Marc WATHY

Représentés : Nicolas POIRET par Philippe CLAUDE, Claude WALLENDORFF par Michel NORMAND

Absents excusés: Noël BOURGEOIS, Christian BELLOY, Yann DUGARD, Jean GODARD, Else JOSEPH, Guy JOSEPH, Hugues MAHIEU, Sylvie TORDO

Secrétaire : Dominique NICOLAS-VIOT

Monsieur AVERLY remercie les présents et ouvre la séance à 14 h 30.

Le compte rendu du dernier conseil d'administration ne soulève aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

2019_01 – Rapport d'activités 2018

<i>Membres présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	13	13	0	0	0

Renaud AVERLY donne la parole à Bruno DEDION qui détaille de rapport d'activités 2018.

Trois nouveaux élus ont rejoint le Conseil d'Administration en 2018. Il s'agit de Christian BELLOY, Philippe CLAUDE et Jean-Daniel MOUCHET

Concernant les adhérents, la sortie de la Communauté de Communes Ardennes Thiérache a fait baisser le nombre d'EPCI adhérents. Par ailleurs, les adhérents sont concentrés sur les trois quart du département, la pointe des Ardennes est très peu représentée.

Concernant les opérations, une grosse partie de l'activité porte sur les aménagements de sécurité. En 2018, un nombre important de diagnostics a été pratiqué pour faire suite à la demande du Préfet de mettre en sécurité les abords des passages à niveau SNCF.

Il est à noter que le secteur bâtiment connaît des débuts difficiles avec seulement 4 opérations. Renaud AVERLY indique qu'il s'agit très certainement d'un problème de moyens et de « timing » à l'approche des prochaines élections.

Le réseau des ATD s'est formé en association pour une meilleure représentativité nationale. L'association s'est réunie à VESOUL en 2018.

Bruno DEDION relève que le département des Ardennes est un département qui rencontre des difficultés à trouver de nouveaux adhérents. Malgré les campagnes de communication, seulement 41 % des communes ont adhéré contre plus de 80 % dans d'autres départements.

Bilan financier 2018 :

L'activité de l'agence connaît une légère baisse chaque année et l'impact des opérations longues creuse le déficit, de même que les produits reportés biaisent le résultat financier.

Bruno DEDION informe l'assemblée que 17 courriers ont été transmis aux Maîtres d'ouvrage porteurs de projets en stand-by. Seulement 5 réponses ont été reçues et ne permettent pas de solder ces opérations.

Ces dossiers, dont le montant des engagements s'élève à près de 95 000 €, feront l'objet d'un report financier sur 2020.

Bilan humain :

Les difficultés financières rencontrées par l'agence n'ont pas permis de recruter un nouveau technicien suite à un départ. De même, la création d'un poste d'ingénieur Ouvrages d'art était conditionnée à l'activité et seuls deux dossiers ont été étudiés.

Réalisations de l'ATD :

Différents projets sont présentés dans le rapport d'activités. Une interrogation se pose sur l'efficacité des écluses routières. Il est constaté que celles-ci ne sont utiles que lorsque le flux de circulation est important.

Renaud AVERLY indique qu'il convient d'avoir des propos mesurés sur l'efficacité de ce dispositif et de bien informer les élus au préalable.

Bruno DEDION précise par ailleurs, que l'ATD rencontre des difficultés pour la mise en œuvre d'aménagement sur les routes départementales du fait des prescriptions imposées par les Services du Département.

Le rapport d'activités 2018 est approuvé à l'unanimité.

2019_02 – Modification du Guide du Temps de Travail

<i>Membres présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	13	17	0	0	0

Bruno DEDION demande à Stéphanie TOURTE d'expliquer les modifications proposées au Guide du Temps de Travail.

Stéphanie TOURTE explique que le Guide du Temps de Travail, adopté en 2016, a été établi sur la base du Guide du Conseil départemental des Ardennes pour permettre aux agents recrutés par l'ATD d'être soumis aux mêmes règles que les agents mise à disposition par le Département.

Trois modifications sont apportées :

1°) inscription en préambule du Guide de la décision du Président d'autoriser la fermeture des services de l'agence lorsque le Département imposera la fermeture de ses propres services.

2°) Choix du cycle de travail au moment du recrutement et possibilité de changement uniquement en fin d'année

3°) rajout de l'autorisation de congés exceptionnel pour concours (1 j la veille des épreuves écrites et ½ j la veille des épreuves orales)

Les modifications ont été validées par le Comité Technique du CDG08 le 27 août 2019.

Les modifications du Guide du Temps de Travail sont adoptées à l'unanimité.

2019_03 – Suppression d'un poste de Technicien

<i>Membres présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	13	13	0	0	0

Bruno DEDION explique qu'un agent a été nommé, suite à sa réussite au concours, Technicien Principal 2^{ème} classe. Pour ce faire, un poste a dû être créé au Tableau des Effectifs.

Suite à cette création et nomination, il convient de supprimer le poste de Technicien précédemment occupé par l'agent.

L'Assemblée adopte la suppression de poste à l'unanimité.

2019_04 – 05 et 06 : Santé/Sécurité au Travail - Approbation de conventions avec le Centre de Gestion des Ardennes

<i>Membres présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	13	13	0	0	0

Bruno DEDION explique que l'Agence ne dispose pas des compétences relatives à la Santé et la Sécurité au Travail. Pour cette raison, elle souhaite confier la mission de la Santé et Sécurité au Travail aux services du Centre de Gestion.

Trois conventions sont proposées à l'assemblée avec un coût de 980 € / an.

Renaud AVERLY précise que la plupart des Collectivités ont fait le choix du Centre de Gestion.

L'Assemblée approuve à l'unanimité.

2019_07 – Mise en place de Titres Restaurant

<i>Membres présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	13	13	0	0	0

Pour les mêmes raisons que les modifications du Guide du Temps de Travail, l'ATD étant composée d'agents recrutés en direct et d'agents mis à disposition par le Département, l'Agence souhaite faire bénéficier à tous ses agents des mêmes avantages.

Renaud AVERLY explique qu'il n'est pas judicieux d'avoir des différences de régimes au sein de la même structure. Le coût de cet avantage reste minime (1980 €/an).

L'Assemblée adopte la mise en place des Titres Restaurant à l'unanimité.

2019_08 – Révision du Système de facturation

<i>Membres présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	13	13	0	0	0

Bruno DEDION explique que l'Agence a récemment rencontré des difficultés à se faire rémunérer même lorsque le Maître d'ouvrage commandait les études par voie de délibération.

Par ailleurs, le système de facturation actuel génère un premier acompte au moment de la remise des études soit après une partie du travail effectué.

Afin de limiter les risques financiers, il est proposé de facturer un premier acompte de 750 € à la remise des délibérations.

Renaud AVERLY propose que la révision ne soit effective qu'à compter du 1^{er} janvier 2020.

L'Assemblée adopte à l'unanimité.

Point comptable et Financier

Stéphanie TOURTE indique que la situation financière transmise dans le dossier début septembre a évolué et donne les nouveaux chiffres.

Le compte 515 est passé à 70 000 € du fait du versement de la subvention du CD08 et d'honoraires versés par les Communes.

Renaud AVERLY explique que la situation financière de l'Agence reste très compliquée avec un compte 515 qui fluctue beaucoup et peut approcher des seuils critiques. Il doit être surveillé constamment.

Il rappelle que l'Agence rembourse les salaires au Département et que les versements ne peuvent être effectués que lorsque le Département verse la subvention trimestrielle.

Par ailleurs, Renaud AVERLY rappelle que :

- En 2016, l'ATD a proposé, compte tenu de son excédent 2015 important, de revoir la subvention à la baisse
- le montant de la subvention a successivement baissé depuis 2016 mais que, compte tenu de l'état de la trésorerie et des années à venir qui s'annoncent compliquées, la subvention devra être réévaluée

Une réunion sur ce sujet devra être organisée avec la Direction des Finances du Département, M. WATHY (Vice-Président aux Finances) et Mme NICOLAS VIOT (trésorière).

Les marges de manœuvre restent très limitées d'autant qu'il est inconcevable d'augmenter de nouveau les tarifs car l'ATD ne tiendrait plus son rôle d'aide auprès des petites communes en proposant notamment des tarifs d'abonnement très limités.

Par ailleurs, Renaud AVERLY rappelle le recours à la ligne de trésorerie de 15 000 € qui doit être remboursée prioritairement.

Bruno DEDION précise que l'Agence vient de conclure trois contrats conséquents et que d'autres projets n'ont pu aboutir faute d'accord avec les services du Département.

Renaud AVERLY indique que la Communauté de Communes du Pays Rethélois a confié à l'ATD 08 un diagnostic des voies destinées à devenir intra-communautaires.

Compte tenu du manque de moyens pour réaliser ce diagnostic de 78 km de voiries, la Société GEOPTIS, filiale de LA POSTE, a été consultée. Un devis a été établi pour un montant de 13 000 €.

Renaud AVERLY explique que La Société GEOPTIS numérise les routes départementales par le biais de caméras installées sur les véhicules des facteurs et transmet les informations à un bureau d'études qui les analyse.

L'ATD aura pour mission de vérifier la conformité des relevés et d'y ajouter les ouvrages d'art qui ne sont pas inclus dans l'offre GEOPTIS.

Point divers

Bruno DEDION explique que l'ATD, avec la collaboration de l'Association des Maires des Ardennes, organise le 10 Octobre prochain une conférence sur les ouvrages d'art au CFA de POIX TERRON avec des intervenants de qualité, à savoir :

- Monsieur Christian TRIDON : Président du Syndicat National des Entrepreneurs spécialistes des travaux de réparation et renforcement des structures (STRES)
- Monsieur Pascal RIBOLZI : Président du Syndicat Régional Champagne Ardenne du BTP

Une invitation a été transmise par l'AMDA à toutes les associations d'élus du département.

Cette conférence a pour but d'informer les Collectivités sur l'intérêt de la maintenance des Ouvrages d'Art et sur la prise de conscience en matière de sécurité et des responsabilités qui en découlent.

La séance est levée à 15 h 45.

Fait à CHARLEVILLE MEZIERES, le 19 Septembre 2019

La Secrétaire de séance,



Dominique NICOLAS-VIOT

Le Président délégué,



Renaud AVERLY